RÉSUMÉ DES RÉPONSES À l’ENQUÊTE PORTANT SUR LES 10 RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES TIC À L’INTENTION DES OFFICES DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

*Document établi par le Secrétariat*

Veuillez saisir le code à deux lettres de l’État membre ou de l’organisation intergouvernementale que vous représentez, qui est défini dans la norme ST.3.

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Pays ou office** |
| AU | Australie, IP Australia |
| BR | Brésil, Institut national de la propriété industrielle (INPI) |
| CA | Canada, Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) |
| CN | Chine, Administration nationale chinoise de la propriété intellectuelle (CNIPA) |
| DE | Allemagne, Office allemand des brevets et des marques (DPMA) |
| EM | Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) |
| EP | Office européen des brevets (OEB) |
| ES | Espagne, Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) |
| FI | Finlande, Office finlandais des brevets et de l’enregistrement (PRH) |
| GM | Gambie, Office de la propriété industrielle de la Gambie |
| HR | Croatie, Office d’État de la propriété intellectuelle de la République de Croatie (SIPO) |
| IE | Irlande, Office de la propriété intellectuelle de l’Irlande (IPOI) |
| IL | Israël, Office des brevets d’Israël (ILPO) |
| JP | Japon, Office des brevets du Japon (JPO) |
| KG | Kirghizistan, Agence d’État de la propriété intellectuelle et de l’innovation (Kyrgyzpatent) |
| NO | Norvège, Office norvégien de la propriété industrielle (NIPO) |
| PE | Pérou, Institut national pour la défense de la concurrence et de la protection de la propriété intellectuelle (Indecopi) |
| PL | Pologne, Office polonais des brevets |
| PY | Paraguay, Direction nationale de la propriété intellectuelle (DINAPI) |
| RU | Fédération de Russie, Institut fédéral de la propriété industrielle, Service fédéral de la propriété intellectuelle (Rospatent) |
| US | États-Unis d’Amérique, Office des brevets et des marques des États-Unis d’Amérique (USPTO) |

Veuillez sélectionner le niveau de mise en œuvre actuel de chaque recommandation par votre office. Veuillez noter que vous pouvez choisir l’option “mise en œuvre” lorsque votre office a mis en œuvre toutes les actions prévues concernant la recommandation en question. Cela ne signifie pas que votre office a mis en œuvre toutes les “actions recommandées” pour la recommandation en question.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Mise en œuvre | Mise en œuvre  en cours | Mise en œuvre décidée | À l’étude | Pas prévue | Réponses |
| Recommandation n° 1 Décompte | Dix recommandations concernant les TIC à l’intention des offices de la propriété intellectuelle, niveau de mise en œuvre | | | | | |
| Recommandation n° 2 Décompte |
| Recommandation n° 3 Décompte |
| Recommandation n° 4 Décompte |
| Recommandation n° 5 Décompte |
| Recommandation n° 6 Décompte |
| Recommandation n° 7 Décompte |
| Recommandation n° 8 Décompte |
| Recommandation n° 9 Décompte |
| Recommandation n° 10 Décompte |

Veuillez sélectionner le niveau de mise en œuvre actuel de chaque recommandation par votre office. Veuillez noter que vous pouvez choisir l’option “mise en œuvre” lorsque votre office a mis en œuvre toutes les actions prévues concernant la recommandation en question. Cela ne signifie pas que votre office a mis en œuvre toutes les “actions recommandées” pour la recommandation en question. – Observations.

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Réponse** |
| AU | Recommandation n° 5 :   * En ce qui concerne la norme ST.3, IP Australia s’efforce de résoudre le problème des dates de publication manquantes avant 1988, qui concerne le fichier d’autorité. * À compter du 1er janvier 2026, les publications de brevets de IP Australia seront disponibles au format XML en texte intégral déchiffrable par machine et les autres offices de propriété intellectuelle pourront y accéder au moyen d’un répertoire de données, conformément aux prescriptions relatives à la documentation minimale du PCT.   Recommandation n° 7 :   * IP Australia a mis en œuvre la norme ST.26 et contribue à son amélioration continue, notamment en communiquant des retours d’expérience sur les améliorations apportées au progiciel lorsque c’est possible. * IP Australia prévoit également de se mettre en conformité avec la norme ST.92 pour la date butoir proposée, à savoir le 1er juillet 2027. |
| EM | Recommandation n° 2 : La stratégie en matière de TIC fait partie du Plan stratégique global de l’EUIPO.  Recommandation n° 3 : L’EUIPO a mis en place différentes activités dans le cadre de son dernier Plan stratégique 2025 afin de fixer un cadre de gouvernance des données qui se poursuivront dans le cadre du Plan stratégique 2030. On trouvera de plus amples informations sur les politiques en matière de protection des données à l’adresse https://www.euipo.europa.eu/fr/info/data-protection. |
| EP | Presque toutes les recommandations (no1 à 10, à l’exception de la recommandation n° 9) contiennent des éléments déjà mis en œuvre (p. ex. dans le cadre d’objectifs ou de leviers du plan stratégique de l’OEB). En outre, l’OEB considère que les recommandations sont également des mesures d’amélioration continue et, par conséquent, des mises en œuvre progressives. |
| GM | Recommandation n° 1 : l’Office de la propriété industrielle de la Gambie utilise actuellement le système IPAS 4.0 de l’OMPI pour améliorer les processus opérationnels. |
| NO | L’évaluation inclut la conformité au sein de chaque niveau. |
| PL | Recommandation n° 2 : L’Office polonais des brevets n’a pas de stratégie spécifique en matière de TIC, mais il utilise les TIC de manière systématique et efficace pour mener à bien ses tâches, y compris la gestion de l’information, la communication avec les clients et l’automatisation des processus. |
| PY | Toutes les recommandations comprenant l’indication “mise en œuvre décidée” sont une priorité pour l’institution et sont assorties de lignes directrices émises par la plus haute autorité du pays. |

Sélectionnez les recommandations actuellement prioritaires pour votre office et décrivez succinctement les projets (prévu ou en cours) liés aux recommandations sélectionnées dans la case “observations” ci-contre. Veuillez sélectionner tout ce qui s’y applique et, s’il n’y a pas de recommandation prioritaire, sélectionnez “sans objet”.

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 1** |
| AU | IP Australia œuvre actuellement à la migration vers l’informatique en nuage des formulaires et des capacités de correspondance des droits de propriété intellectuelle, et elle effectue la migration de AusPat Backend vers AWS Cloud. |
| BR | En cours – Mise en œuvre de la solution BPMS Sydle One pour la durée des brevets et création d’un nouveau portail de services pour les recherches et dossiers.  Prévu – Adoption du système IPAS de l’OMPI pour les indications géographiques. |
| CA | Mise en œuvre de la modernisation informatique en suivant l’architecture du plan stratégique de l’EUIPO. |
| EM | * L’EUIPO met en œuvre une stratégie visant à accorder la priorité à l’hébergement en nuage. * L’EUIPO améliore la gestion des produits et services. * L’EUIPO améliore constamment les procédures d’examen. * L’EUIPO met en œuvre les modifications informatiques requises par les nouvelles mesures législatives de l’UE en matière de dessins ou modèles. |
| EP | Projets dans le cadre des leviers 2, 3, 4 du Plan stratégique 2028 – p. ex. SACEPO. |
| ES | Modernisation des outils de gestion. |
| GM | Nous nous concentrons sur le système IPAS 4.0 de l’OMPI, car sa plateforme donne accès à la plupart des recommandations fournies. |
| HR | Processus de transformation numérique en cours. |
| IL | Le système de dépôt électronique a été mis à niveau pour inclure un module de recherche de dépôt intelligent, qui affiche uniquement les recherches pertinentes en se fondant sur le statut et le stade de la demande, avec les notifications et les avertissements pertinents. Cette mise à niveau améliore l’efficacité et l’exactitude dans la présentation de demandes. Le système mis à jour a été lancé au premier trimestre 2025. |
| JP | L’Office des brevets du Japon a élaboré et annoncé la Stratégie numérique JPO 202X (*JPO Digital Strategy 202X*) en novembre 2024 comme cadre pour l’évolution future du système. La stratégie vise à offrir un environnement numérique intelligent et de haut niveau à toutes les parties prenantes en réévaluant la communication externe, ainsi que les processus opérationnels, les systèmes et les réglementations de manière intégrée. |
| PE | L’office recense actuellement les problèmes opérationnels et les solutions numériques optimales pour y remédier en évitant les procédures sur papier. |
| PL | Nous travaillons sur un nouveau projet, le Portail jurisprudence, qui offrira un accès direct à la base de données des décisions anonymisées, ce qui permettra d’analyser chaque cas particulier en examinant les décisions et la jurisprudence de l’office. Le module permettra également de rechercher les décisions par thème, de les filtrer et de les consulter, ce qui améliore le confort et la qualité de travail des clients de l’office, y compris les conseils en brevet. L’utilisation de l’intelligence artificielle dans le système même permettra de générer des résumés de décisions et améliorera la préparation des publications de décisions en les anonymisant automatiquement et en préparant les métadonnées. |
| PY | Concevoir et élaborer des procédures en matière de propriété intellectuelle et de droit d’auteur, en mettant l’accès sur l’exécution de tâches liées à la propriété intellectuelle dans chaque domaine concerné. Actuellement au stade des réunions de travail avec chaque domaine prioritaire pour déterminer la portée juridique des normes internes et les rédiger, avec la conception mise en œuvre au niveau du système de gestion des TIC. |
| RU | Projet fédéral “Économie numérique”, “Économie des données”, domaine “Science et innovation”. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 2** |
| BR | En cours – Élaboration du PETIC (Plan stratégique pour la technologie, l’information et les communications) en partenariat avec l’Office danois des brevets et des marques. |
| CA | Mise en œuvre de la modernisation informatique suivant l’architecture du plan stratégique de l’EUIPO. |
| EP | Projets dans le cadre des leviers 2, 3, 4 du Plan stratégique 2028 – en particulier le levier 2 : Les technologies. |
| FI | Il s’agit d’une activité en cours en coopération avec d’autres organisations gouvernementales. |
| HR | L’adoption de la stratégie en matière de TIC est notre objectif pour 2025. |
| NO | Révision annuelle du plan de procédure et traduction en cours. |
| PY | Élaborer un plan cadre avec l’aide de la Banque interaméricaine de développement; actuellement au stade de la collecte d’informations et de données. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 3** |
| BR | Prévu – une série de projets en matière de maturité et de gestion des données : accessibilité des données et politique en la matière, analyse des données non structurées, recueil des actifs de données, et gestion et qualité des données. |
| CA | La politique du secteur d’activité intervient dans chaque décision relative aux données ou aux processus de gestion des données. |
| EP | Projets dans le cadre des leviers 2, 3, 4 du Plan stratégique 2028 – en particulier le levier 3 : Des produits et services de grande qualité délivrés dans les délais. |
| FI | Mise en œuvre d’un modèle de gouvernance des données (exigence nationale). |
| HR | La mise en œuvre d’une cadre de gouvernance des données est notre objectif pour 2025. |
| PY | Des lignes directrices sont établies au niveau gouvernemental, par l’intermédiaire du Ministère de la technologie et des communications. |
| US | L’initiative “Data as an Enterprise Assets”. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 4** |
| AU | IP Australia met l’accent sur la mise en œuvre d’une architecture “*zero trust*” qui exige la vérification de la part des utilisateurs et des appareils qui accèdent aux ressources du réseau, mettant les pratiques en conformité avec un objectif du gouvernement fédéral. |
| BR | En cours d’utilisation – POSIN (politique de sécurité informatique). |
| CA | L’ISDE/OPIC fait intervenir un examen de la sécurité informatique de l’ISDE dans chaque projet informatique. |
| EM | L’EUIPO met en œuvre une nouvelle réglementation européenne en matière de cybersécurité. |
| EP | Projets dans le cadre des leviers 2, 3, 4 du Plan stratégique 2028 – en particulier ISO 27001/2022. |
| ES | Nous attendons l’approbation d’une politique de sécurité générale pour l’administration afin d’y adhérer. |
| PY | Politique de sécurité, approuvée par la résolution n° 247/202, qui approuve la version 1.0.0 de la politique de cybersécurité de la Direction nationale de la propriété intellectuelle. |
| US | Autorisation de fonctionnement automatisée (“*Automated Authorization to Operate”*, ATO). |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 5** |
| AU | Le projet de descriptions de brevet structurées (*Structured Patents Specification*) mené par IP Australia mettra en œuvre un système de publication de descriptions de brevet dans un format structuré conformément aux prescriptions relatives à la documentation minimale du PCT d’ici au 1er janvier 2026. |
| BR | En cours – Portail de services pour les recherches et dossiers.  Prévu – formulaire de brevet intelligent et modernisation des bases de données technologiques. |
| CA | Les normes relatives aux données de l’OMPI (ST.96, ST.36, ST.66, ST.86), entre autres, sont suivies dans les intégrations de l’ISDE/OPIC. IE – Madrid, La Haye, PCT, publications. |
| EM | L’EUIPO améliore les services API pour les échanges de données. |
| EP | Projets dans le cadre des leviers 2, 3, 4 du Plan stratégique 2028. |
| ES | Nous fournissons tous types de documentation, mais ils ne suivent pas toujours les normes ST. Doit être revu. |
| IE | Transformation numérique du Journal et projets d’échanges de données de l’OEB. |
| IL | Afin de se conformer aux prescriptions relatives à la documentation minimale du PCT qui entreront en vigueur en janvier 2026, les préparatifs sont en cours pour mettre à disposition tous les documents de brevets nationaux publiés depuis le 1er janvier 1991 en bloc par voie électronique à tout office en faisant la demande. |
| NO | Données en libre accès incomplètes, mais améliorations en cours. |
| PL | Toutes les données publiques sont disponibles gratuitement à l’adresse https://api.uprp.gov.pl/doc/ewyszukiwarka. |

|  |  |
| --- | --- |
| PY | Les travaux sont en cours afin de configurer WIPO Publish pour extraire les données dans un premier temps dans le domaine des marques, et l’installation et la configuration de WIPO Publish pour les brevets et les dessins et modèles industriels sont en cours. |
| US | Portail de données en libre accès. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 6** |
| CA | L’ISDE/OPIC participe à Madrid, à La Haye, au PCT, à WIPO CASE et à la diffusion, entre autres. |
| EP | Projets dans le cadre des leviers 2, 3, 4 du Plan stratégique 2028 – en particulier le levier 4 : Les partenariats; le Catalogue des API de l’OMPI. |
| IE | Participation aux projets du Comité des normes de l’OMPI. |
| KG | Plateforme uniformisée pour la gestion électronique des documents. |
| NO | Travaux en cours pour mettre en place un projet multilatéral. |
| PL | Les représentants de l’Office polonais des brevets participent activement aux groupes de travail de l’OMPI, de l’EUIPO et de l’OEB en lien avec la portée de la recommandation n° 6. |
| PY | La plus haute autorité au sein de l’institution encourage l’intégration mondiale pour faire mieux connaître la DINAPI; cela donnerait lieu à des projets de coopération multilatérale et impliquerait une participation complète à ces projets. |
| US | Priorités du dossier mondial, cession mondiale et norme relative à l’échange de documents de priorité. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 7** |
| BR | L’INPI a consacré d’importants efforts à l’extraction de l’information en texte intégral des documents de brevet et son exportation conformément à la norme ST.36, et a travaillé sur les améliorations à apporter à la mise en œuvre de la norme ST.36 XML. En outre, un fichier d’autorité conforme à la norme ST.36 a été généré et est constamment mis à jour. INPI Brésil a participé activement à de nombreuses équipes d’experts dans le domaine de la mise en œuvre des normes de l’OMPI. |
| CA | Les experts techniques de l’ISDE/OPIC ont apporté leur contribution aux normes techniques XML4IP et ont participé à l’Équipe d’experts chargée des API, entre autres. Les experts opérationnels de l’OPIC participent, s’il y a lieu, à l’harmonisation des politiques opérationnelles et de la pratique. |
| EP | Projets dans le cadre des leviers 2, 3, 4 du Plan stratégique 2028 – en particulier le levier 4 : Les partenariats; l’OEB dans les équipes d’experts du Comité des normes de l’OMPI. |
| ES | Nous apportons notre contribution aux différentes équipes d’experts, p. ex. la norme ST.26. |
| IE | Mise en œuvre des normes ST.36 et ST.37 de l’OMPI et participation aux équipes d’experts. |
| PL | Les représentants de l’Office polonais des brevets participent activement aux équipes d’experts du Comité des normes de l’OMPI. |
| PY | Les normes de l’OMPI ont été largement adoptées par la DINAPI, avec l’accélération continue de l’adoption de nouvelles normes selon les besoins. |
| RU | Élaboration de la norme ST.91 de l’OMPI et des recommandations sur la chaîne de blocs. Participation et rôle de chef de file au sein des équipes d’experts du Comité des normes de l’OMPI. |
| US | ST.96, ST.90, ST.92, ST.26. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 8** |
| CA | L’ISDE/OPIC participe aux TIC en partageant nos pratiques et en étudiant des schémas utilisés par d’autres participants. |
| EP | Projets dans le cadre des leviers 2, 3, 4 du Plan stratégique 2028 – p. ex. SACEPO. |
| ES | Nous coopérons avec l’OEB, l’EUIPO et l’OMPI afin de partager les architectures communes. |
| PY | La DINAPI a pour projet de mettre en œuvre une transformation technologique à l’aide d’outils existants qui évoluent et progressent constamment; les outils du système IPAS de l’OMPI seront utilisés comme base et ils seront complétés par l’élaboration en interne de tout système complémentaire nécessaire. |
| RU | Participation aux activités du Comité des normes de l’OMPI dans le domaine des TIC. Collaboration avec d’autres offices de propriété intellectuelle dans le domaine des TIC. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 9** |
| CA | L’ISDE/OPIC a communiqué – et continue de communiquer – nos plans avec le Groupe d’étude des technologies de l’information et des communications. |
| PY | Nous sommes un pays en constante évolution avec un intérêt général pour le développement de la propriété intellectuelle au niveau national. Nous sommes prêts à collaborer et à transmettre nos expériences. Le plus important pour nous actuellement est de bénéficier du soutien de l’OMPI et d’autres organes internationaux dans le domaine de propriété intellectuelle pour nous permettre de nous développer et de devenir un important office régional. |
| RU | Participation aux activités du Comité des normes de l’OMPI dans le domaine des TIC. Collaboration avec d’autres offices de propriété intellectuelle dans le domaine des TIC. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 10** |
| AU | IP Australia est ouvert à l’étude de cas d’utilisation envisageables pour les nouvelles technologies, en appliquant un cadre de gouvernance fondé sur les risques, ce qui permet de réaliser des essais successifs sans s’engager à adopter des principes qui ne fonctionnent pas. |
| BR | En cours d’utilisation – réseau neuronal pour la classification des dépôts de demandes de brevet.  Prévu – formulaire intelligent pour les brevets et les marques et base de données de recherche fonctionnant grâce à l’intelligence artificielle pour les dessins et modèles industriels. |
| CA | L’ISDE/OPIC participe aux équipes d’experts de l’OMPI dans le domaine des technologies émergentes. L’ISDE expérimente également l’utilisation de l’IA pour les besoins internes et se conforme à l’utilisation de la chaîne de blocs. |
| EM | Élaboration d’outils d’examen fonctionnant grâce à l’intelligence artificielle. |
| EP | Projets dans le cadre des leviers 2, 3, 4 du Plan stratégique 2028 – en particulier le levier 2 : Les technologies. |
| ES | Dans notre plan stratégique, nous avons inclus des projets spécifiques visant à détecter, à analyser et à mettre en œuvre des exemples possibles d’utilisation. |
| HR | Données relatives aux marques et aux dessins et modèles dans la chaîne de blocs, outils de l’OEB utilisant l’IA. |
| IL | Un nouvel outil de recherche utilisant l’IA, qui aide à effectuer les recherches de texte libre et d’images, a été proposé aux examinateurs de brevets. Un outil supplémentaire utilisant l’IA est intégré pour une analyse du texte complet des résultats de recherche reposant sur des suggestions. En outre, un pilote a été lancé avec succès pour mettre en œuvre l’IA à toutes les étapes de l’examen quant au fond des demandes de brevet publiées. |
| PL | L’Office polonais des brevets est l’un des pionniers dans l’utilisation de la chaîne de blocs dans la protection de propriété intellectuelle. La mise en œuvre d’outils d’intégration communs (CTI) pour les dessins et modèles industriels industriels (DSView) en novembre 2022 en est un exemple. Cette solution permet la mise à jour automatique de la base de données DesignView sur la base de la technologie de la chaîne de blocs, offrant un accès sûr et rapide aux informations relatives aux droits de propriété intellectuelle. En septembre 2024, une technologie similaire a été mise en œuvre pour les marques (TMView). Autopatent, un système de classement automatique des demandes de brevets d’invention et de modèles d’utilité, a été mis en œuvre en avril 2021. À l’aide de l’intelligence artificielle, le système facilite le processus d’examen des demandes de brevets d’invention et de modèles d’utilité en réalisant une analyse préliminaire et un classement des demandes en fonction des classes de la CIB et en les soumettant pour un examen quant au fond par les experts compétents. L’expert peut consulter le document de demande ainsi que les informations relatives aux parties du document examiné qui ont été jugées les plus importantes au regard du classement effectué par le système (IA explicable – XAI). En fonction de la décision rendue par le système, l’expert peut approuver la sélection ou corriger le classement. La mise en œuvre de ce système a permis d’automatiser le travail de classement des demandes dans les différentes classes de la classification internationale des brevets. Le taux moyen de précision du classement est de 92%. |
| PY | Nous étudions l’application de ces technologies émergentes qui occupent une place très importante dans notre quotidien. Dans ce contexte, alors que nous progressons vers cette transformation technologique, nous avons besoin des orientations, de l’aide et de la coopération des offices de propriété intellectuelle qui ont déjà mis en œuvre ces nouvelles technologies. |
| RU | Participation aux équipes d’experts du Comité des normes de l’OMPI. Collaboration avec d’autres offices de propriété intellectuelle dans le domaine des TIC. |
| US | Classement automatique, recherche. |

Sélectionnez, s’il y a lieu, les recommandations ayant un faible niveau de priorité pour votre office et expliquez-en succinctement la raison dans la case “observations” ci-contre. Veuillez sélectionner tout ce qui s’y applique ou, s’il n’y a pas de faible niveau de priorité, sélectionnez “sans objet”.

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 1** |
| IE | Les modifications juridiques pour soutenir la transformation numérique dépendent des ressources limitées à disposition. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 2** |
| AU | Mesures déjà en vigueur; activités permanentes sans projets à niveau de priorité élevé. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 3** |
| AU | Mesures déjà en vigueur; activités permanentes sans projets à niveau de priorité élevé. |

|  |
| --- |
| **Recommandation n° 4** |
| Aucune observation formulée. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 5** |
| EM | Pas d’intention de mettre en œuvre de nouvelles normes XML, accent mis sur le format JSON. |

|  |
| --- |
| **Recommandation n° 6** |
| Aucune observation formulée. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 7** |
| HR | En raison de ressources limitées, nous ne souhaitons pas participer à l’élaboration des normes de l’OMPI. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 8** |
| HR | En raison de ressources limitées, nous ne souhaitons pas participer à l’élaboration de solutions et de plateformes. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 9** |
| BR | Manque de main-d’œuvre pour se consacrer à cette recommandation. |
| EM | Cadre de gestion de projet. |
| EP | Le partage d’expérience et d’informations relatives à la planification, à la gestion, à la mise en œuvre et à l’évaluation de projets dans le domaine des TIC est prévu à un stade ultérieur du Plan stratégique 2028, lorsque des résultats concrets et des enseignements tirés du Plan stratégique 2028 pourront être communiqués. |
| IE | Confidentialité des prestataires externes. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 10** |
| IE | La mise en œuvre rapide des technologies émergentes est difficile pour les petits offices. |

Sélectionnez, s’il y a lieu, les recommandations représentant de grandes difficultés de mise en œuvre pour votre office et expliquez-en succinctement la raison dans la case “observations” ci-contre. Veuillez sélectionner tout ce qui s’y applique et, s’il n’y a pas de grandes difficultés, sélectionnez “sans objet”.

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 1** |
| BR | Manque de personnel et absence d’ordre de priorité entre les différentes activités du département des TIC de l’institution. |
| EP | Difficultés liées à la transformation numérique en cours; efficacité et optimisation des coûts (pérennité financière). |
| HR | Cadre et processus légaux complexes et contraintes liées, négligence interne de longue date de la transformation numérique. |
| IE | Les projets de grande envergure et les évolutions rapides entraînent des difficultés en matière de mise en œuvre. |
| KG | Les difficultés d’intégration des anciens systèmes et le manque de ressources pour mener à bien une évaluation complète de l’architecture des données. |
| PE | Parce que nous dépendons toujours des anciens systèmes informatiques et des principales procédures sur papier qui ne sont pas adaptés aux tâches numérisées. La modernisation de ces systèmes est une entreprise de grande envergure qui demande un investissement et un savoir-faire spécifiques. |
| PY | Toutes les recommandations présentent des difficultés, mais, pour ces recommandations, étant donné notre situation actuelle et le contexte national, la plus grande difficulté est le temps. |
| US | * Garantir une coordination efficace entre les groupes dans les domaines opérationnel, juridique et informatique, pour veiller à ce que l’évolution des technologies de l’information réponde aux besoins opérationnels et juridiques. * Éviter les déséquilibres liés aux idées préconçues (p. ex. la parité à tout prix). * La capacité à décomposer les processus et les systèmes monolithiques de manière systématique de sorte que la transformation numérique puisse avoir lieu de manière cohérente, sans répercussions sur les résultats opérationnels actuels et sans engendrer des coûts impossibles à maîtriser. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 2** |
| EP | Les normes et les pratiques recommandées dans le domaine informatique sont en constante évolution; les politiques et la souveraineté des données. |
| PY | Toutes les recommandations présentent des difficultés, mais, pour ces recommandations, étant donné notre situation actuelle et le contexte national, la plus grande difficulté est le temps. |
| US | * Établir des indicateurs d’exécution et des critères auxquels toutes les parties adhèrent * Contraintes en matière de ressources et de capacités * Évolution des priorités qui requièrent des modifications de la stratégie en matière de TIC |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 3** |
| BR | Manque de formation et de main-d’œuvre pour travailler dans le domaine de la gouvernance des données. Malgré les difficultés, INPI Brésil a créé un domaine spécialement dédié aux travaux liés aux données. |
| HR | Absence des compétences requises. |
| NO | En raison de la complexité. |
| PY | Toutes les recommandations présentent des difficultés, mais, pour ces recommandations, étant donné notre situation actuelle et le contexte national, la plus grande difficulté est le temps. |
| US | Caractère flexible des équipes de produit et différentes architectures des applications sur site. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 4** |
| EM | Garder une longueur d’avance sur les menaces en matière de cybersécurité est l’un des points les plus délicats. |
| EP | Il est crucial de tenir à jour la politique en matière de sécurité informatique; assurer des campagnes de sensibilisation continues à l’intention du personnel et des parties prenantes. |
| ES | Cet enjeu exige de déployer des efforts considérables dans un environnement très dynamique. |
| NO | En raison de la complexité et de l’augmentation des menaces. |
| PY | Toutes les recommandations présentent des difficultés, mais, pour ces recommandations, étant donné notre situation actuelle et le contexte national, la plus grande difficulté est le temps. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 5** |
| BR | Manque de personnel et absence d’ordre de priorité entre les différentes activités du département des TIC de l’institution. |
| KG | Manque de temps et de personnel pour organiser des séminaires de formation réguliers en matière de TIC. |
| PY | Toutes les recommandations présentent des difficultés, mais, pour ces recommandations, étant donné notre situation actuelle et le contexte national, la plus grande difficulté est le temps. |
| US | Nécessité de trouver un équilibre entre la loi fédérale sur la protection et le contrôle de la sécurité de l’information et les recommandations sur la diffusion des données “sans aucun obstacle”. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 6** |
| IE | Les ressources disponibles peuvent limiter la participation. |
| NO | Parce que nous disposons de peu de ressources pour faire avancer des projets de coopération. |
| PY | Toutes les recommandations présentent des difficultés, mais, pour ces recommandations, étant donné notre situation actuelle et le contexte national, la plus grande difficulté est le temps. |
| US | a. Accord entre les offices de propriété intellectuelle partenaires sur des projets communs sur lesquels collaborer;  b. Différences entre les cycles de planification des feuilles de route informatiques qui compliquent la coordination des ressources et des priorités; c. Distance (le décalage horaire complique l’organisation des réunions); d. \*Garantir une uniformité en matière de cybersécurité et d’infrastructure informatique ou de technologies; e. \*Différences entre les cadres juridiques. |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 7** |
| AU | Nous estimons que nous nous conformons aux principales normes de l’OMPI, toutefois, dans certains cas, une mise en œuvre plus poussée entraîne des difficultés considérables, car des causes opérationnelles, juridiques ou stratégiques nous empêchent de nous mettre en conformité totale avec certaines normes. |
| BR | Malgré les difficultés, INPI Brésil a réalisé de nombreux progrès en ce qui concerne cette recommandation. |
| NO | En raison de la complexité. |
| PY | Toutes les recommandations présentent des difficultés, mais, pour ces recommandations, étant donné notre situation actuelle et le contexte national, la plus grande difficulté est le temps. |
| US | * Conformité avec les priorités opérationnelles * Contraintes budgétaires * Mobilisation et choix de partenaires dans le domaine de la propriété intellectuelle (y compris d’autres offices de propriété intellectuelle) |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 8** |
| AU | S’il est vrai qu’il sera utile de disposer d’architectures de référence, l’objectif de disposer d’architectures de référence communes élaborées et utilisées multilatéralement pour les TIC pose de grandes difficultés, car il est peu probable que les offices de propriété intellectuelle soient du même avis concernant les architectures à utiliser dans chaque situation en raison des pratiques actuelles et passées et des importants travaux requis pour modifier ces pratiques. |
| CA | La recommandation n° 8, l’architecture de référence commune, sera la plus difficile à mettre en œuvre. Les départements informatiques au sein de chaque organisation ou pays ont des préférences en matière de technologies. |
| PY | Toutes les recommandations présentent des difficultés, mais, pour ces recommandations, étant donné notre situation actuelle et le contexte national, la plus grande difficulté est le temps. |
| US | * Accord entre les offices de propriété intellectuelle partenaires sur des projets communs sur lesquels collaborer * Différences entre les cycles de planification des feuilles de route informatiques qui compliquent la coordination des ressources et des priorités * Distance (le décalage horaire complique l’organisation des réunions) * Garantir une uniformité en matière de cybersécurité et d’infrastructure informatique ou de technologies * Différences entre les cadres juridiques |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 9** |
| PY | Toutes les recommandations présentent des difficultés, mais, pour ces recommandations, étant donné notre situation actuelle et le contexte national, la plus grande difficulté est le temps. |
| US | Trouver le temps de prendre contact avec différents offices de propriété intellectuelle et de comprendre leur environnement (cybersécurité, domaine juridique et ressources informatiques) pour comprendre les choix qu’ils ont faits. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Recommandation n° 10** |
| AU | Cela reste un enjeu permanent simplement en raison de l’évolution rapide de ces technologies. |
| BR | Manque de formation et absence d’ordre de priorité entre les différentes activités du département des TIC de l’institution. |
| EP | Évolutions technologiques rapides; considérations éthiques, exigences et préoccupations en matière de sécurité et de confidentialité des données. |
| ES | Nos activités courantes et notre manque de ressources compliquent notre objectif consistant à consacrer du temps à ces questions très importantes. |
| IE | Ressources limitées. |
| PL | Nous travaillons sur un nouveau projet, le Portail jurisprudence, qui offrira un accès direct à la base de données des décisions anonymisées. L’utilisation de l’intelligence artificielle dans le système même permettra de générer des résumés de décisions et améliorera la préparation des publications des décisions au moyen de leur anonymisation et de la préparation de métadonnées de manière automatique. Nous avons envoyé une lettre d’intention à l’OEB concernant l’adhésion au projet de plateforme juridique interactive (*Legal Interactive Platform*) et nous utilisons actuellement le système Ansera pour élaborer un rapport sur l’état de la technique. Nous prévoyons renforcer les compétences dans le domaine de l’intelligence artificielle et de la chaîne de blocs à l’interne au sein de l’équipe de l’Office polonais des brevets. |
| PY | Toutes les recommandations présentent des difficultés, mais, pour ces recommandations, étant donné notre situation actuelle et le contexte national, la plus grande difficulté est le temps. |
| US | * confidentialité des données * interopérabilité * modifications de la réglementation au niveau fédéral |

Votre office a-t-il des propositions à formuler afin d’améliorer ou de mettre à jour les recommandations concernant l’administration des TIC et de la propriété intellectuelle?

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Réponse** |
| AU | Sans objet. |
| BR | Évaluer s’il convient d’inclure une politique de cycle de vie de développement logiciel comme exigence dans une des recommandations. |
| CA | Non, aucune amélioration à proposer actuellement. |
| EM | Non. |
| EP | Sans objet actuellement. Notes de la question 7 – Plan stratégique 2028 de l’OEB : https://link.epo.org/web/about-us/office/en-epo-strategic-plan-2028.pdf Objectif général du plan stratégique 2028 : Pérennité, à atteindre au moyen de cinq leviers principaux 1 : Les personnes; 2 : Les technologies; 3 : Des produits et services de grande qualité délivrés dans les délais; 4 : Les partenariats; 5 : la pérennité financière. |
| ES | Nous avons participé à la préparation des 10 recommandations et nous estimons qu’elles conviennent. |
| FI | Pas pour le moment. |
| GM | Oui. Nous sommes au stade de la mise en œuvre pour certaines recommandations. Le service d’aide du système IPAS de l’OMPI et l’équipe de la Base de données mondiale sur les marques nous aident dans la plupart de nos processus de mise en œuvre. |
| IE | Sans objet. |
| PE | Non. |
| PY | Pas de proposition. |
| RU | Nous n’avons pas de proposition à formuler pour le moment. |
| US | Pas pour le moment. |

Parmi les 10 recommandations actuelles, laquelle souhaiteriez-vous le plus voir examiner ou présenter aux futures réunions de l’équipe d’experts? Il peut s’agir de démonstrations ou d’autres activités.

|  |  |
| --- | --- |
| **Code de la norme ST.3** | **Réponse** |
| AU | La recommandation n° 10 : IP Australia souhaiterait savoir comment les autres offices de propriété intellectuelle abordent les technologies émergentes et en pleine expansion, compte tenu de l’éventail de possibilités et des risques qu’elles présentent. |
| BR | Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir présenter les recommandations nos 3, 7, 8 et 10. |
| CA | La recommandation n° 9, le partage de données d’expérience, est d’une grande valeur pour l’ISDE et l’OPIC, et probablement pour tous les participants dans le domaine des TIC de l’OMPI. |
| EM | La cybersécurité, l’évolution des outils d’intelligence artificielle et les stratégies de migration vers l’informatique en nuage. |
| EP | Les recommandations nos 2, 4, 8 et 10. |
| ES | La recommandation n° 10, en mettant l’accent sur la gouvernance et la gestion et l’évaluation des risques. |
| FI | Les recommandations nos 8 et 9. |
| GE | Les DPMA ayant déjà mis en œuvre ces 10 recommandations, nous estimons qu’il n’est pas nécessaire de les mettre à jour ou de les examiner. Nous laissons aux offices de propriété intellectuelle qui sont en cours de mise en œuvre de ces recommandations le soin de sélectionner les thèmes des futures discussions. |
| GM | La recommandation n° 9. C’est le domaine qui nous intéresse. Nous souhaitons bénéficier d’échanges entre pairs en ce qui concerne les données d’expérience et les informations des autres offices sur la planification, la gestion, la mise en œuvre et l’évaluation des projets TIC. |
| HR | Les recommandations nos 3, 5 et 10. |
| IE | La recommandation n° 5, pour laquelle les offices de propriété intellectuelle seraient invités à faire part de leur expérience et de leurs solutions en matière de numérisation. |
| IL | La recommandation n° 10. |
| PE | La recommandation n° 5. |
| PY | Il y en a trois : la recommandation n° 1, la recommandation n° 10 et la recommandation n° 2. |
| RU | Les recommandations nos 2, 3 et 10. |
| US | Intérêt pour toutes les recommandations, en particulier les recommandations nos 2, 3, 4, 8, 9 et 10. |

[Fin de l’annexe et du document]